



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

Guichet Unique Numérique (GUN)

**Réunion FEE
28 janvier 2021**

Contexte

Mission Kasbarian (09/19)

« 5 chantiers pour simplifier et accélérer les installations industrielles » (rapport au Premier Ministre)

- Réduire le délai global des procédures,
- Donner une meilleure prévisibilité aux porteurs de projet,
- Améliorer la transparence ainsi que le pilotage de l'instruction des demandes des industriels

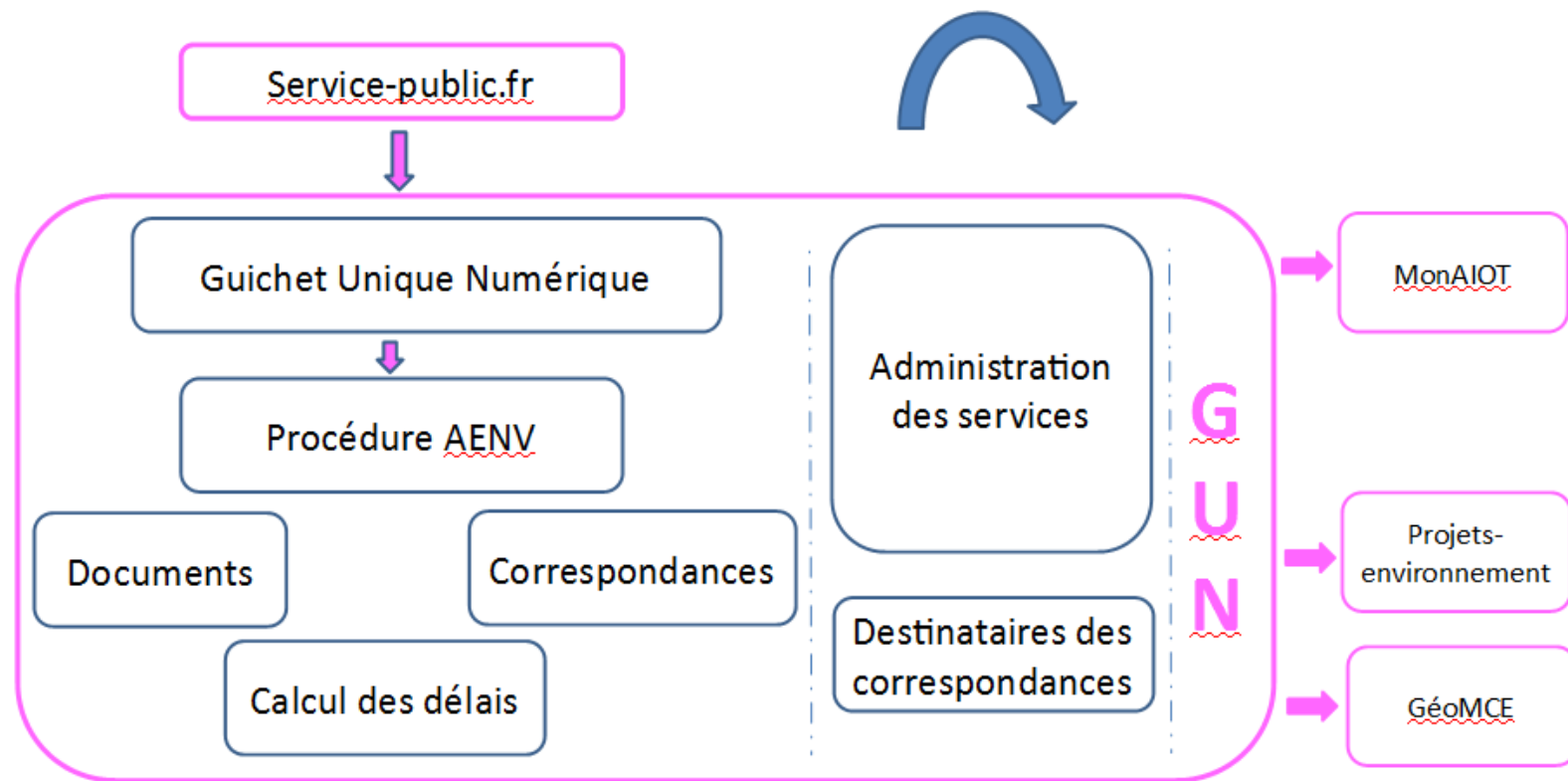
→ { GUN devient la réponse à une partie des demandes du rapport Kasbarian
Impact non négligeable sur le développement fonctionnel de l'outil informatique

Décret 2019-1352 (14/12/19)

- Le décret sur la simplification de l'autorisation environnementale introduit notamment la possibilité pour le pétitionnaire de déposer son dossier sous une forme dématérialisée, avec une mise en service sous un an soit en décembre 2020
- **Date de mise en production du périmètre AENV du GUN : octobre 2020**

Mission Eury (11/19)

- Concerne un « portail » regroupant des informations sur l'avancement de l'instruction des demandes d'autorisation environnementale, d'urbanisme, d'archéologie, à destination des pétitionnaires
- Pas encore de demande à ce stade.



A retenir


Pour les exploitants : 2 voies de contacts avec l'administration

- Service public : dépôts des dossiers et des compléments associés (autorisation environnementale dans un premier temps)
- Mon AIOT : Seveso 3, Gidaf, Gerep... et à terme réponses aux rapports d'inspection
- Pour les demandes d'autorisation environnementale :
 - Plus de dossiers papiers à partir du 14/12/2020
 - Plus de RDV avec les services administratifs ou DDPP45
 - Echanges intégralement dématérialisés (récépissé automatique, demandes de compléments, projet de prescriptions...)
 - Meilleur suivi des délais et informations à chaque étape de l'instruction

Pour aller plus loin

Pour les exploitants :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/modalites-de-depot-des-dossiers-de-demande-d-a2458.html>



Modalités de dépôt des dossiers de demande d'autorisation environnementale : à compter du 14 décembre 2020 les pétitionnaires déposent leurs dossiers de demande d'autorisation environnementale via le site internet www.service-public.fr

- [Guide de préparation de la téléprocédure de demande d'autorisation environnementale \(Version 1.01 du 3 novembre 2020\)](#) (format pdf - 1.5 Mo - 22/12/2020)
- [Dématisation de l'autorisation environnementale : quels changements pour les porteurs de projet ? \(mise en service le 14 décembre 2020\)](#) (format pdf - 225 ko - 22/12/2020)
- [La téléprocédure autorisation environnementale](#) (format pdf - 200.8 ko - 22/12/2020)